

PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE)

SOMMAIRE

Préface.....	page 2
Groupe de travail.....	page 3
Les textes officiels.....	page 4
Qu'est-ce qu'un PPRE.....	page 5
Les étapes de la mise en place du PPRE à l'école.....	page 7
Les étapes de la mise en place du PPRE au collège.....	page 8
Le rôle de chacun.....	page 9
Les organisations du travail scolaire pour favoriser les aides.....	page 11
Les outils d'analyse et les liens.....	page 13
L'entretien avec l'élève – un contrat avec l'élève.....	page 14
La communication avec les parents.....	page 15

ANNEXES :

- Un exemple de document concernant l'école élémentaire 
- Un exemple de document concernant le collège 

Préface

Le document d'accompagnement à la mise en œuvre du PPRE dans le premier et le second degré s'appuie sur des ressources existantes aux plans national et départemental collectées et enrichies à partir de l'expérimentation au cours de l'année scolaire 2005-2006.

Il a vocation à être amendé et complété en fonction de la généralisation effective du PPRE à partir de la rentrée 2006.

Il est destiné à être présenté et discuté en réunion d'équipe pédagogique, en stage ou lors d'animations.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants au groupe de travail pour leurs contributions et plus particulièrement le collège Debussy et la circonscription de St-Brévin qui ont bien voulu expérimenter ce dispositif et nous faire part de son intérêt mais aussi des difficultés à surmonter.

Nous serons particulièrement attentifs à tous les avis et contributions qui nous parviendront en vue de rendre plus efficace le PPRE pour les élèves auxquels il est destiné.

Bernard Achddou
IEN-Adjoint

Groupe de travail Programme Personnalisé de Réussite Educative - PPRE

BRACHET Eric, IEN Nantes Ouest
BEAUD Dominique, CPC Nantes Ouest
BUTLEN Francis, Chef de Division DIVEL
CHOUQUET Thierry, Principal collège de Cordemais
COUEFFE Alain, IEN Saint Brévin Pays de Retz
DESOBRY Elisabeth, Principale du Collège Debussy
GUIHO Bernard, CPC Nantes Ouest
HERVE Patrick, CPC Saint Brévin Pays de Retz
JEUDY France, Directrice CIO Nantes Nord
LE BRAS Lelia, IA IPR Lettres
ROUZIC Raymonde, IEN IO
SANZ Monique, IA IPR Mathématiques

Les textes officiels

La Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005

Article 16

"À tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative."

Le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 (B.O. n° 31 du 1^{er} septembre 2005) relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école.

Article 4

"À tout moment de la scolarité élémentaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève ne sera pas en mesure de maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin du cycle, le directeur d'école propose aux parents ou au représentant légal de l'enfant de mettre en place un dispositif de soutien, notamment un programme personnalisé de réussite éducative. Un document, préalablement discuté avec les parents de l'élève ou son représentant légal, précise les formes d'aides mises en œuvre pendant le temps scolaire ainsi que, le cas échéant, celles qui sont proposées à la famille en dehors du temps scolaire. Il définit un projet individualisé qui devra permettre d'évaluer régulièrement la progression de l'élève. "

Article 5

"Lorsqu'un redoublement est décidé et afin d'en assurer l'efficacité pédagogique, un programme personnalisé de réussite éducative est mis en place."

Le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005 (B.O. n° 31 du 1^{er} septembre 2005) relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège.

Article 5

"À tout moment de la scolarité, une aide spécifique est apportée aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun ou qui manifestent des besoins éducatifs particuliers, notamment :

Un dispositif de soutien proposé par le chef d'établissement aux parents ou au représentant légal de l'élève, lorsqu'il apparaît que ce dernier risque de ne pas maîtriser les connaissances et compétences indispensables à la fin d'un cycle.

Ce dispositif définit un projet individualisé qui doit permettre la progression de l'élève et son évaluation. Les parents sont associés au suivi de ce dispositif. Le programme personnalisé de réussite éducative prévu par l'article L. 311-3-1 du code de l'éducation est mis en place dans ce cadre. Il s'articule, le cas échéant, avec un dispositif de réussite éducative."

Qu'est-ce qu'un PPRE ?

Les élèves qui rencontrent de graves difficultés bénéficient d'une multiplicité d'aides tant à l'école ou au collège que parfois à l'extérieur. Dans certains cas ces aides sont juxtaposées entraînant une difficulté de repérage pour l'élève. Pour les adultes, on constate parfois une grande ignorance des actions respectives de leurs partenaires et par conséquent un manque d'articulation (voire de cohérence) et donc d'efficacité. Il arrive que les uns ignorent le contenu et les modalités des interventions des autres. De plus, on manque souvent de retour concernant l'évaluation de ces interventions: à quoi servent-elles ? En quoi consistent-elles ? Sont-elles efficaces ?

Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un *plan coordonné d'actions*, conçues pour répondre aux difficultés scolaires rencontrées par un élève, formalisé dans un document qui en précise :

- les objectifs précis
- les modalités
- les échéances
- les modes d'évaluation et les indicateurs

A l'école élémentaire, le PPRE s'applique à la maîtrise de la langue française, considérée comme objet d'étude et comme outil pour les autres apprentissages, et aux mathématiques. Au collège il concerne aussi la LV 1.

Le document présentant le PPRE précise les formes d'aides *mises en œuvre pendant le temps scolaire*. Il peut inclure celles qui sont proposées à la famille *en dehors du temps scolaire* sous réserve d'une concertation préalable avec les intervenants (accompagnement à la scolarité : études surveillées, accueil associatif d'aide au travail à la maison, PRE quand il existe, Coup de pouce, etc.). Ces activités n'ont pas un caractère obligatoire ; elles sont proposées et expliquées aux parents qui conservent le droit de décider de la participation de leur enfant.

Le PPRE définit un projet individualisé qui devra permettre d'évaluer régulièrement la progression de l'élève. Ce document doit permettre très clairement de comprendre *qui fait quoi pour aider l'élève, où, quand, avec quels supports et quelles démarches*. L'articulation et l'explicitation des aides constituent un moyen de mieux aider l'élève. Il doit inclure les temps de régulation afin de faire le point régulièrement sur les progrès de l'enfant.

Quelles sont les étapes d'élaboration du PPRE ? Le rôle du conseil des maîtres, du directeur, du professeur principal, des parents, de l'enfant.

Le maître de la classe au conseil de cycle ou le professeur principal à l'équipe pédagogique font part de leurs observations et des évaluations qu'ils organisent dans les situations quotidiennes de la classe.

Le conseil des maîtres du cycle à l'école ou l'équipe pédagogique au collège analysent la situation de l'élève et définissent les actions à mettre en œuvre ; ils formalisent le projet de programme personnalisé de réussite éducative. Le PPRE est élaboré par l'équipe pédagogique.

Le PPRE est préalablement discuté avec les parents (ou le représentant légal) ; le maître de la classe ou le professeur principal présentent le PPRE, avec le directeur ou le principal, aux parents.

Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

Le programme est personnalisé parce qu'il est adapté à un élève particulier, mais les actions qu'il coordonne et auquel il donne cohérence peuvent se réaliser au sein de la classe ou dans des groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins. La mise en œuvre du programme personnalisé *ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser* par rapport à ses camarades.

Pour faciliter la mise en œuvre des aides qui dépassent le cadre de la classe, et la mise en œuvre des divers programmes personnalisés qui sont décidés, le conseil des maîtres ou le principal, quand cela est nécessaire, organisent la vie de l'école ou du collège et recherchent une harmonisation des emplois du temps visant à favoriser des regroupements d'élèves en groupes de besoin et à mobiliser de manière coordonnée le maximum des ressources humaines et matérielles disponibles. Le directeur ou le chef d'établissement assurent la coordination générale de l'ensemble.

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE D'UN P.P.R.E A L'ECOLE

Evaluations diagnostiques
nationales, de circonscription, du maître

**Analyse des difficultés en conseil de cycle
et définition des critères de réussite**

Eventuellement suggestion d'une aide extérieure

Mise en place d'une aide adaptée

- dans la classe
 - au sein du cycle
 - au sein de l'école
- avec l'aide éventuelle du RASED*

Evaluation
Analyse en conseil de cycle

Poursuite ou non de l'aide
Régulations et ajustements
en fonction de l'évolution
de l'élève, par périodes de
7 semaines

Elaboration d'un PPRE
avec ou sans l'aide du RASED
Information aux parents
par le directeur

Régulations et ajustements
en fonction de l'évolution
de l'élève

Fin de l'aide ou des aides suivant l'évolution de l'élève

LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE D'UN P.P.R.E AU COLLEGE**Evaluations diagnostiques***nationales, des professeurs***Analyse des difficultés en équipe pédagogique
et définition des critères de réussite***Eventuellement suggestion d'une aide extérieure***Mise en place d'une aide adaptée**

- dans une discipline
- dans le niveau
- au sein du collège

**Evaluation
Analyse en conseil de classe****Poursuite ou non de l'aide
Régulations et ajustements**

en fonction de l'évolution
de l'élève, par périodes de
7 semaines

Elaboration d'un PPRE

avec ou sans l'aide du COP

Information aux parents

par le professeur principal

Régulations et ajustements

en fonction de l'évolution
de l'élève

Fin de l'aide ou des aides suivant l'évolution de l'élève

Le rôle de chacun

La réussite du PPRE suppose l'adhésion de l'élève et de ses parents. Un soin tout particulier sera donc pris pour les informer et leur expliquer l'objectif et les modalités de l'action.

L'enseignant de la classe ou le professeur principal

Il réunit les documents et les observations nécessaires issus des évaluations nationales et de classe.

Il présente le PPRE aux parents d'élèves.

Il travaille à la prise en compte des objectifs intermédiaires fixés dans le projet dans sa conduite de classe.

Il met en œuvre une pédagogie explicite et différenciée en prenant en compte les différentes aides prodiguées.

Il précise les critères et les modes d'évaluation du dispositif.

Le conseil de cycle de l'école ou l'équipe pédagogique du collège

L'équipe pédagogique du cycle (ou du collège) est constituée par le directeur d'école (ou le principal), les maîtres de chaque classe du cycle et les maîtres remplaçants y exerçant (ou les professeurs), ainsi que les maîtres du RASED intervenant dans l'école (ou le COP au collège).

Elle analyse la situation de l'élève, définit et formalise le projet, favorise et coordonne les groupements d'élèves en utilisant au mieux les ressources de l'école (ou du collège).

L'équipe pédagogique de chaque cycle (ou du collège) peut consulter les personnes qualifiées et agréées intervenant pendant le temps scolaire.

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement au collège

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement du collège participent à la conception du projet en réunissant les conditions qui permettent un travail d'équipe.

Ils coordonnent la mise en œuvre du projet et s'assurent du respect des décisions prises par le conseil des maîtres et les conseils de cycle à l'école (ou l'équipe pédagogique du collège).

Ils facilitent la mobilisation des moyens matériels et humains au service du projet, en assurent le suivi.

Avec l'enseignant de la classe à l'école (ou le professeur principal au collège) ils reçoivent les élèves concernés.

A l'école, le RASED

Quand les différentes aides au sein de la classe ne suffisent plus, le dispositif d'aides spécialisées contribue à assurer, avec les équipes pédagogiques, la remédiation si des difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues.

Dans le cadre des PPRE, le réseau peut être associé au projet :

- dans l'aide à l'analyse des résultats aux évaluations nationales ;
- par la collaboration à l'élaboration d'un programme et d'un emploi du temps cohérents pour l'élève et d'une façon générale, aux décisions du conseil de cycle ;
- par la mise en synergie des interventions spécialisées et des mesures prises en classe ou dans les groupes de besoins.

Au collège, le CPE ou le COP

Quand les différentes aides au sein de la classe ne suffisent plus, le dispositif d'aides spécialisées contribue à assurer, avec les équipes pédagogiques, la remédiation si des difficultés s'avèrent durables et se traduisent par des écarts d'acquisition nets avec les acquisitions attendues.

Dans le cadre des PPRE, le CPE ou le COP peuvent être associés au projet :

- dans l'aide à l'analyse des résultats aux évaluations nationales ;
- par la collaboration à l'élaboration d'un programme et d'un emploi du temps cohérents pour l'élève et d'une façon générale, aux décisions du conseil de classe ;

- par la mise en synergie des interventions spécialisées et des mesures prises en classe ou dans les groupes de besoins.
- dans les relations avec les parents

A l'école, l'équipe éducative :

L'équipe éducative est sollicitée si le besoin s'en fait sentir ; sa constitution n'est toutefois pas un préalable à la mise en œuvre d'un PPRE.

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent de l'école.

La médecine scolaire :

Le médecin de l'éducation nationale est chargé des actions de prévention individuelle ou collective et de la prévention de la santé. Ces actions sont menées auprès de l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles (maternelles ou élémentaires), les collèges ou les lycées.

Le médecin réalise des bilans de santé, centrés le plus souvent sur les apprentissages.

Il assure un suivi médical spécifique de certains enfants prioritaires comme les enfants handicapés et les jeunes présentant des troubles des apprentissages, bénéficiant d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) et les jeunes élèves atteints de maladies chroniques nécessitant un PAI (projet d'accueil individualisé).

A ce titre le médecin scolaire peut être concerné par le PPRE.

L'assistant(e) social(e) :

L'assistant(e) social(e) participe au suivi des élèves en difficulté et donc peut être partenaire de l'élaboration d'un PPRE.

Son intervention est principalement centrée sur l'aspect éducatif du projet.

Il(elle) peut participer à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être.

Il(elle) participe à l'éducation à la vie et à la responsabilité.

La prévention qu'il(elle) contribue à mettre en œuvre se concrétise par des actions personnalisées à la demande de la communauté éducative de l'élève lui-même ou de ses parents, par des actions globales en réponse aux problèmes spécifiques recensés.

Les informations échangées sont soumises au secret professionnel, sauf en ce qui concerne la maltraitance.

Les acteurs du temps périscolaire :

Différents dispositifs, notamment dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité, ont été évalués positivement et peuvent être considérés comme des aides spécifiques à apporter à certains élèves en difficulté.

La participation des intervenants concernés au PPRE est souhaitable lorsque la complémentarité des compétences est avérée. Le PPRE peut aussi contribuer à la développer.

Les organisations du travail scolaire pour favoriser les aides

Pour aménager les différents temps et activités de l'élève, on peut...

1- AGIR SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Le principe de base consiste à multiplier les itinéraires d'apprentissage en fonction des différences existantes entre les élèves, tant sur le plan de leurs acquisitions antérieures, de leurs rythmes d'assimilation, que sur le plan de leurs savoirs propres et de leurs centres d'intérêt.

Dans un premier temps il s'agit de :

- dresser un inventaire des difficultés que l'élève rencontre ou qu'il a déjà rencontrées lors des évaluations nationales, des évaluations ponctuelles en classe, des exercices réalisés ;
- en fonction de la nature des erreurs, proposer diverses stratégies d'apprentissage pour une même compétence.

Dans un second temps, il s'agit de mettre en œuvre cette différenciation.

DANS LA CLASSE, on peut :

► **Valoriser les ressources disponibles, en construire : affiches, répertoires de la classe, dictionnaires...**

► Personnaliser

- Il est possible de varier sa pédagogie, sa méthode afin de prendre en compte d'autres manières de faire, plus adaptées à certains élèves, parce qu'elles correspondent davantage à leur style cognitif : dominante visuelle ou auditive, compréhension par l'exemple plutôt que par la règle, nécessité de manipuler ou représenter pour passer à l'abstraction, formulation de ce qu'on est en train de comprendre pour mieux se le fixer en mémoire.

- Il est possible de solliciter prioritairement, à certains moments, quelques élèves en fonction d'objectifs personnalisés : dans le cadre d'une séance, il peut s'agir simplement d'interroger les élèves de manière ciblée. La mise en place de séances du type « rallye mathématiques » ou « dictée discutée », c'est-à-dire de séances au cours desquelles les élèves échangent, émettent des hypothèses, argumentent, discutent à partir de propositions justes ou erronées, valident pour construire et consolider de nouveaux savoirs, permettent à chaque élève, quel que soit l'état de ses représentations, d'agir et de progresser au sein du groupe classe.

► Regrouper et différencier

Dans des ateliers de travail, on peut constituer des groupes de soutien, de besoin, d'entraînement, d'approfondissement, d'intérêt, de tutorat...en réalisant une même tâche à des rythmes différents, une tâche différente autour d'une même notion, en abordant une même notion avec des outils de travail différents...

En activité de lecture les élèves peuvent par exemple travailler à partir d'un même texte :

- en ayant une version réduite ou adaptée pour certains, plus longue pour d'autres ;
- en répondant à un questionnaire sous forme de questions ouvertes pour les uns/de questions fermées pour les autres ;
- en privilégiant la compréhension littérale pour les élèves en difficulté ;
- en donnant le même travail qu'aux autres, mais une partie est déjà réalisée.

► Individualiser

Pour l'élève seul, on peut :

- adopter une différenciation du type de celle proposée en regroupement d'élèves (donner le même travail qu'aux autres mais une partie est déjà réalisée).

- diversifier les modalités de travail, les moyens de les proposer sur un temps hebdomadaire prévu à cet effet : en s'appuyant sur l'usage de fiches, sur le travail autonome, l'enseignement individualisé, le recours à la BCD (au CDI), aux TICE...

- Elaborer un dossier avec un contrat/plan de travail hebdomadaire, constitué d'exercices que l'élève gère de façon autonome et qui correspondent à ses besoins et à ses possibilités : exercice d'entraînement sur une notion mal comprise, reprise d'une notion, exercices d'enrichissement... Il est nécessaire de prévoir un temps hebdomadaire au cours duquel l'enseignant consacre du temps à aider les élèves individuellement ou en petits groupes.

Le temps consacré à ces deux dernières modalités (regrouper et individualiser) ne doit pas être supérieur au temps consacré au groupe classe, au risque de perdre la richesse des échanges entre pairs et la cohésion du groupe classe ou de s'égarer dans une classe à « groupes de niveaux », contraire au but poursuivi.

AVEC UNE OU PLUSIEURS CLASSES (sur un même niveau), on peut :

► Organiser des activités en regroupant les élèves par type de démarches, par compétences, par projets... Il est rare qu'un élève soit le seul à ne pas avoir acquis un certain type de compétences. Il est alors envisageable de regrouper les élèves de classes différentes en vue d'engager une remédiation, liée aux besoins identifiés dans tel ou tel domaine, en fonction des critères suivants :

- reprise de notions antérieures non ou mal assimilées ;
- formation à des capacités méthodologiques ;
- exercices d'entraînement pour les élèves plus lents et d'enrichissement pour les autres ;
- reprise de la notion par d'autres itinéraires, d'autres démarches ;
- applications ou approfondissements dans différents domaines...

► Mettre en place des groupes de tutorat : il s'agit de prendre en compte les acquis de chacun et d'en faire bénéficier les autres dans une démarche de coopération, d'entraide entre pairs.

Cet apprentissage coopératif met à contribution le soutien et l'entraide des élèves, grâce à la création de petits groupes hétérogènes travaillant selon des procédés préétablis, assurant la participation de tous à la réalisation d'une tâche scolaire.

Il s'agit par exemple de réaliser une enquête, une affiche, un exposé..., mais aussi tout simplement d'expliquer ou d'entraîner un ou plusieurs camarades au sujet d'un savoir-faire mal assuré...

En conclusion

► Ces organisations sont à envisager régulièrement, mais de façon souple, dans la classe et dans le cadre d'échanges de service (d'alignements d'heures au collège) entre les enseignants de l'école (du collège), les enseignants de langue, ponctuellement, sur des cycles d'actions ; peuvent aussi contribuer à ces organisations : directeur de l'école, maître E, assistant d'éducation, EVS à l'école, enseignants de SEGPA lorsqu'elle existe.

► De nombreux outils sont envisageables : utilisation de l'informatique (l'idéal étant l'ordinateur de fond de classe), logiciels (méthodes informatisées d'apprentissage), mais aussi d'ouvrages, d'ateliers et de fichiers d'entraînement, du magnétophone.

2- AGIR SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE A L'ECOLE:

► Durant le temps de l'interclasse du midi : mettre en place des actions « accueil de l'élève en BCD, en CDI », participation à une animation lecture mise en place par des bénévoles de diverses associations (Lire et faire lire par exemple), organisation d'ateliers gérés par les enseignants dans le cadre d'activités péri-éducatives (CEL...)

► Après la classe : les études surveillées, les activités culturelles et sportives, les activités en BCD, les clubs Coup de pouce, les dispositifs d'aide aux devoirs, etc.

Les outils d'analyse et les liens

Pour analyser les besoins des élèves, certains outils d'analyse existent:

- les banques d'outils (notamment pour les évaluations en grande section et en cours préparatoire mais aussi aux cycles 2 et 3):

<http://www.banqoutils.education.gouv.fr/>

- les deux livrets d'accompagnement pour le cours préparatoire qui donnent des repères temporels, des éléments pour identifier la nature des difficultés et des pistes de travail pour y remédier:

- *Lire au CP: repérer les difficultés pour mieux agir*

- *Lire au CP (2): enseigner la lecture et prévenir les difficultés*

Ces ouvrages peuvent être téléchargés sur le site:

<http://eduscol.education.fr>

- l'évaluation diagnostique au début du CE2 et de la 6ème, en examinant en particulier le cas des élèves dont la maîtrise des compétences attendues à ce niveau est défaillante

- l'évaluation des élèves de CE1 à la Toussaint dont on trouve une analyse sur le site Eduscol et dont on peut télécharger les livrets sur le site:

<http://www.bienlire.education.fr/04-media/c-infoce1-Imp.htm>

- Des séquences d'évaluation pour le secondaire sur le pôle pédagogique du site du Rectorat

- Le document "Elèves en difficulté" accessible sur le site de l'I.A.44

Un certain nombre de ressources sont disponibles sur des sites académiques auxquels on peut avoir accès, en particulier sur celui de la "Goutte d'Or" (18B): <http://18b-gouttedor.scola.ac-paris.fr/>

Celui-ci rassemble un certain nombre de liens utiles dont nous avons extrait certains de ces documents.

Le document en cours d'élaboration décrivant le "socle commun" est une référence incontournable.

L'entretien avec l'élève

Où ? Quand ? Comment ? Avec qui ?

Il est préférable que l'entretien se déroule dans un cadre spatial et temporel **à réfléchir avec l'équipe**. Cette réflexion portera sur l'aspect symbolique du lieu, la durée et le pourquoi de l'entretien.

Dans quel lieu va se dérouler l'entretien ? La classe peut-être, mais un autre lieu peut être préférable.

Un temps trop court ne permettra pas d'approfondir la relation avec l'élève. Un temps trop long peut entraîner un malaise de la part de l'enfant. Une dizaine de minutes semble un temps équilibré. Vingt minutes sont parfois souhaitables.

Quelles sont la ou les personnes qui vont mener l'entretien ? L'enseignant en priorité; parfois la présence d'une deuxième personne sera jugée utile pour un entretien conjoint.

Pour commencer, on expliquera à l'élève le pourquoi de l'entretien, sans rester dans le flou, qui est susceptible de créer de l'angoisse.

Une attention particulière est à porter au ton de l'entretien: un ton trop léger peut banaliser, un ton dramatique ou autoritaire peut inhiber. On évitera d'induire des réponses; on acceptera l'absence de réponse et les silences. L'entretien se conduit aussi en fonction de la personnalité de l'élève, de son histoire, de son contexte personnel... Pendant l'entretien, on pensera à rassurer l'enfant si c'est nécessaire.

Pour conclure, on reprendra les dires de l'élève depuis le début, en lui demandant s'il est d'accord avec ce résumé et en donnant une échéance de date pour une autre rencontre (avec sa famille, son enseignant ou autre...).

Types de questions possibles

Les questions générales de départ servent d'introduction avant d'aborder la question centrale de l'apprentissage.

Sur l'école et le travail scolaire en général

Est-ce que tu aimes l'école (le collège) ?

Qu'est ce qui te plaît le moins à l'école (au collège) ?

Et parmi les différentes matières ? Et le sport ? Les éventuels ateliers ?

Comment te sens-tu en tant qu'élève à l'école (au collège) ? Est-ce que tu progresses ?

Qu'est-ce qui est facile pour toi ? Qu'est-ce qui est difficile ?

Sur les réalisations de l'élève

- **A partir des évaluations nationales**

Quel est ton avis sur ces évaluations ? A ton avis à quoi servent-elles ? (montrer le livret fermé)

Qu'est-ce que tu as ressenti au moment des évaluations ?

Comment les as-tu trouvées ? Faciles ou difficiles ? Longues ou courtes ? (feuilleter le livret et le consulter avec l'élève)

- **A partir d'autres réalisations de l'élève**

Qu'est-ce que tu as su faire le mieux ? Le moins bien ?

Montre-moi le ou les exercices qui t'ont semblé faciles ou difficiles

Sur le projet

Crois-tu que quelque chose ou quelqu'un pourrait t'aider (à l'école (au collège) ou à la maison...) ?

Nous avons pensé pour toi à un projet pour t'aider à mieux réussir à l'école (au collège).

Présentation des grandes lignes du programme. Cette présentation peut aussi se faire lors d'un autre entretien.

Un contrat avec l'élève

Mon nom :

Mon prénom :

Ce que je réussis bien :

Ce qui m'intéresse :

Ce qui est difficile pour moi à l'école :

Je vais m'entraîner à :

Qui va pouvoir m'aider et comment ?

Qui à l'école :
Comment m'aider ?

Qui à la maison :
Comment m'aider ?

Qui ailleurs :
Comment m'aider ?

Quand ferons-nous le point ?

La communication avec les parents

Une communication authentique pour créer du lien

Un lien institutionnel

Il n'est pas aisé pour des parents de comprendre, d'analyser et parfois même de reconnaître les difficultés de leur enfant à l'école.

Souvent, les difficultés de l'élève ont été signalées très tôt aux parents. Mais ce "très tôt" a cristallisé les angoisses, les peurs, a parfois même entraîné des régressions...

La difficulté dans la communication avec les parents vient de ce que parfois l'école (le collège) a recouru à des aides diverses, à des décroissements, etc. dont la coordination n'était pas toujours claire pour la famille. Le PPRE a l'avantage de mettre en lien les différents partenaires de l'école (du collège) et de rendre compréhensible le rôle des uns et des autres.

Un lien d'accompagnement

Alors que le PPRE peut "bousculer" enfant ou parent, l'idée sous-jacente est de tisser un lien avec les familles, grâce à une démarche d'adhésion aux efforts de l'école (du collège) d'une part et de collaboration d'autre part: le PPRE peut amener les parents à accompagner leur enfant vers une plus grande réussite. Dans certains cas, le PPRE sera mené en dépit des difficultés des parents à soutenir leur enfant.

Un dialogue qui manifeste le travail concerté d'une équipe

Le PPRE est une démarche d'équipe et pas d'un seul enseignant.

Le directeur de l'école ou le professeur principal sont des acteurs importants. Ils seront nécessairement impliqués dans le dialogue avec les parents. Mais comme pour l'entretien avec l'élève, il sera utile de s'interroger sur les personnes de l'équipe qui vont mener l'entretien ou y participer.

Une discussion autour d'un programme

La discussion doit partir des compétences de l'élève. Suite aux évaluations et aux différentes observations, le dialogue s'instaure autour des compétences de l'enfant: compétences échouées mais aussi compétences réussies (c'est utile que ces dernières figurent aussi sur le document du PPRE). Cette discussion autour des compétences et des connaissances va permettre de centrer la discussion sur des considérations objectives et non subjectives.

Ce projet prend en compte le passé de l'élève, il acte la situation présente sans la figer et surtout il projette vers le futur. Il est important d'éviter les jugements de valeur sur l'enfant et sur sa famille.

Le PPRE doit contenir des propositions concrètes avec des objectifs clairement et simplement définis. Durant l'entretien, les différentes étapes du programme ainsi que les enjeux doivent être bien explicités à la famille.

C'est utile aussi de proposer un calendrier de rencontres pour faire le point, y compris si "ça marche bien" et de repartir avec une prochaine date de rencontre. Il faut prévoir comment l'information, les progrès de l'élève, ses résultats vont circuler entre la famille et l'école, peut-être sous forme d'un document hebdomadaire où la famille inscrit sa prise de connaissance du document.

Le PPRE tisse des liens autour de la pédagogie. Ce n'est pas un document de plus à signer, ni une surcharge de travail à la maison, ni un catalogue des résultats, ni une mise en accusation des parents. Un enfant qui apprend est un enfant valorisant pour la famille. Le PPRE peut apporter une dynamique qui mobilise chacun.